



Commune de Rochefort

Rapport annuel 2022 de la Commission de police du feu et de salubrité publique

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Selon l'usage qui prévaut, nous vous présentons ci-après le rapport annuel de la Commission de police du feu et de salubrité publique.

Relevons que les visites de la commission ont diminué de façon importante depuis deux ans maintenant. Il faut en effet relever une modification d'usage découlant des nouvelles directives de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) en matière de visites périodiques des bâtiments.

Dans le cadre de ses attributions, la Commission de police du feu et de salubrité publique a effectué des visites de bâtiments durant l'année 2022, comme suit :

| | |
|----------------------------------------------------------|-----------|
| Nombre de bâtiments visités : | 10 |
| Etablissement(s) public(s) visité(s) : | 0 |
| Décision(s) rendue(s) / Police du feu : | 0 |
| Préconisation(s) rendue(s) / Salubrité publique : | 0 |

Naturellement, nous demeurons à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Rochefort, le 30 mai 2023

**Au nom de la Commission de police
du feu et de salubrité publique**

Le secrétaire,

Le président,

P.-Y. Kälin

F. Beutler